

**Mesdames messieurs  
les conseillers communautaires PMA,**

**Et si depuis quelques mois, on vous menait... en bateau... sur l'eau ?**

... Sur la **politique communautaire de gestion de l'eau**, et son avenir ?

**En mars 2018**, l'exécutif vous a fait voter une délibération  
qui actuellement engage la collectivité à :

**1) « Choisir pour le 1<sup>er</sup> janvier 2020 un mode de gestion unique de l'eau sur l'ensemble du territoire des 72 communes de PMA », au prétexte qu'il s'agissait là d'une obligation dictée par la loi NOTRé : c'est FAUX.**

=> La loi NOTRé oblige les communautés d'agglomération à **\*prendre la compétence\*** de la gestion de l'eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 — autrement dit à *relever les communes de la responsabilité de cette compétence* : elle n'oblige nullement à décider d'un mode de gestion unique pour tout le territoire.

=> gestions directes (notamment en régie publique) et délégations de service public peuvent très bien continuer à coexister, et ce SANS LIMITES DE TEMPS connues à ce jour.

=> Prendre la compétence est une chose, décider d'instaurer une gestion unique en est une autre ! Cela n'a rien à voir et ce n'est pas lié.

**2) « Voter sur ce choix inutilement binaire dès septembre 2019 »** : cette date est déraisonnable.

Même avec une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) rémunérée plus de 400.000€, la plupart des observateurs bons connaisseurs de la question soulignent qu'on ne peut pas trancher en si peu de temps (c'est dans 9 mois) — surtout quand il n'y a nulle obligation de trancher ! (Cf. point précédent)

**3) « Organiser des assises de l'Eau — les "Etats GénérEaux" — avant la fin 2018 »** : nous sommes le 20 décembre, et à ce jour aucune date n'a été fixée par l'exécutif PMA, malgré nos relances formelles

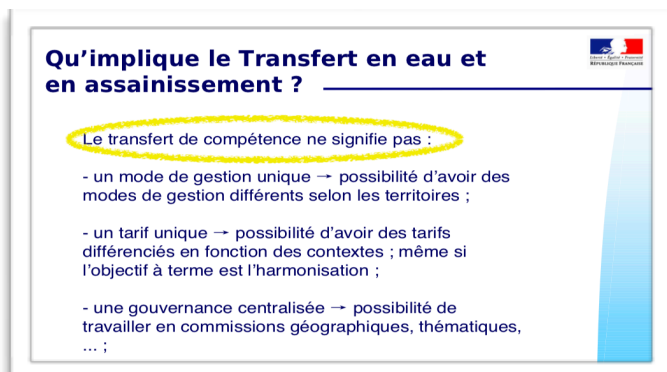
(notamment notre lettre ouverte à Charles Demouge du 21 novembre 2018, qu'on peut retrouver sur notre site internet [www.montbeliard.notreaggleau.fr](http://www.montbeliard.notreaggleau.fr)

**Aussi nous vous invitons à :**

- ⇒ faire fixer formellement et rapidement une date pour les États GénérEaux
- ⇒ revenir sur le calendrier, en votant une délibération qui amende celle de mars 2018, voie sans issue raisonnable.

Bien à vous,

Le collectif Notre AgglEAU



document téléchargeable sur le site de la préfecture du Loiret :  
<http://www.loiret.gouv.fr/content/download/33237/245308/file/Transfert%20comp%C3%A9tence%20eau%20et%20assainissement-1.pdf>

« Fondée en 1961, Coteba s'est développée au sein du groupe Générale des Eaux (devenu Vivendi puis Veolia). »

<https://www.arteliagroup.com/fr/le-groupe/qui-sommes-nous/histoire/coteba>, lu le 18 déc. 2018

« 2010 : naissance d'Artelia, fruit de l'union de Coteba et Sogreah »

<https://www.arteliagroup.com/fr/le-groupe/qui-sommes-nous/histoire>, lu le 18 déc. 2018